



MAIRIE
DE
CUISEAUX ✠
71480

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 3 décembre 2020

Place Puvis de Chavannes

Tél. 03 85 72 70 60

Fax 03 85 72 51 09

Mail : mairie-cuiseaux@wanadoo.fr

L'an deux mil vingt, le trois du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cuiseaux s'est réuni en la salle polyvalente (pour respecter les mesures sanitaires exceptionnelles imposées par la crise de la COVID-19) sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Maire.

Présents ; LEROY Christian ; JAILLET Françoise ; MAITRE Gilles ; ROCHET Annie ; GIANORA Gérard ; BERTHAUD Emmanuel, de COURTIVRON Gilles, FAUVEY Audrey, GEROLT Magali, JACQUES Pascal, PONCET Jean-Michel, RIVOIRE-JACQUINOT Carole, RODOT Bertrand, SEVESTRE Delphine, TOTA-FENIET Virginie ; UNY Fanny, VULLIEZ Fabien -

Pouvoirs : BACAER Julien – pouvoir à JAILLET Françoise

MICHEL Ketty – pouvoir à LEROY Christian

Secrétaire : SEVESTRE Delphine

Le Maire demande à l'ensemble des conseillers, l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Le versement du solde de la subvention exceptionnelle 2020 au CCS
- Examen d'une demande de subvention auprès du « Pays de la Bresse Bourguignonne » en vue de l'acquisition éventuelle d'un véhicule électrique.

Le conseil accepte l'ajout de ces deux points.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 25 août 2020. (document préalablement envoyé par mail).

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, n'apporte aucune modification et approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 15 octobre 2020.

2/ Décisions du Maire (document préalablement envoyé par mail) :

Le Maire présente la liste des demandes d'intention d'aliéner traitées par la commune de CUISEAUX depuis le dernier conseil et précise que la Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption.

N°	Objet	date
2020-10-20	DIADPU - parcelles AB 129-189-729-7306 Rue de Nobles	27/10/2020
2020-10-21	DIADPU – parcelle AB 237-11 Rue E. Vuillard	02/11/2020
2020-10-22	DIADPU – parcelles AC 32-144-146- 36 Rue E. Vuillard	02/11/2020
2020-09-18	DIADPU – parcelle AD n°268 – 1 Rue Le Porche	25/09/2020
2020-09-19	DIADPU - parcelle AB n°684 – 42 Rue St Thomas	07/10/2020

Le Maire précise que l'importance observée des mouvements immobiliers dans la commune depuis quelques temps démontre l'intérêt qu'elle suscite.

3/ Finances:

- Versement du solde de la subvention 2020 au CCS :

Après que Gilles de COURTIVRON et Audrey FAUVEY soient sortis, Monsieur le Maire explique que l'association a bénéficié de l'aide de l'état dans le cadre du chômage partiel lié à la COVID 19 d'une de ses employées pour un montant approximatif de 1200 euros. Il propose donc de déduire ce montant du solde de la subvention annuelle accordée au titre de l'accueil du public, ce qui porterait le montant du solde à verser à 1400 euros. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le versement du solde de la subvention communale telle que proposée.

- Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule électrique :

Monsieur le Maire expose que par l'intermédiaire du Pays de la Bresse Bourguignonne la région pourrait, si des crédits s'avéraient disponibles, proposer une subvention, en direction de la commune, pour l'achat d'un véhicule électrique utilitaire qui pourrait s'établir à 40% de la valeur du véhicule hors taxes déduction faite des aides de l'état. Il s'agirait d'une demande d'aide faite de manière opportuniste mais ressortant d'un besoin réel car la commune dispose d'un véhicule hors d'âge (kangoo) qui n'est plus fiable et son remplacement était prévu au budget.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le maire à monter le dossier de demande de subvention.

- Plan d'accélération à l'investissement régional (documents préalablement communiqués par mail):

Monsieur Le Maire explique que cette subvention régionale s'inscrit dans le cadre du plan de relance, initié par l'Etat pour aider les collectivités locales dans le contexte de la crise sanitaire. L'enjeu est de sélectionner un projet à mettre en œuvre rapidement et dont une des conditions est de contribuer à la transition écologique en l'occurrence ici à la dés imperméabilisation. Cette subvention représenterait 50% de la dépense H.T. Le dossier que le bureau a retenu et qui est prêt à être proposé est celui de l'amélioration des entrées de ville, en l'occurrence l'entrée nord de Cuiseaux. Initialement intégré au contrat de revitalisation du bourg centre, il pourra, après accord de la région, être remplacé par un autre dossier entrant dans le cadre du référentiel du contrat de revitalisation des centre-bourgs.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à demander cette subvention.

- Appel à projet 2021 du conseil départemental (documents préalablement communiqués par mail):

Françoise JAILLET, 1^{ère} adjointe, présente le projet qui pourrait être proposé dans le cadre de cette demande de subvention départementale. Il s'agit de la rénovation complète des sanitaires de l'école maternelle. Elle précise que ces sanitaires n'ont jamais bénéficié de réelles réfections depuis la construction de l'école et qu'ils sont devenus obsolètes à plus d'un titre. Elle précise que ce dossier est à déposer avant le 31 décembre 2020. L'aide représenterait 25% des dépenses éligibles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le maire à mener les démarches administratives et à demander cette subvention.

4/ Personnel

- Tableau des effectifs

M. le Maire présente le tableau du personnel employé par la Commune de CUISEAUX au 31 décembre 2020. Monsieur le Maire rappelle par ailleurs, que ce tableau doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal une fois par an. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les effectifs du personnel de la Commune de CUISEAUX.

- Recrutement d'un adjoint administratif :

Le Maire informe les conseillers municipaux que Martine CABAILLOT, après une longue carrière au service de la commune a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er février 2021. Son poste de secrétariat accueil du public était donc pourvoir. Monsieur le Maire explique qu'avec l'aide des adjoints, un recrutement en a été effectué. C'est la candidature de Mme BANDOLLIER Isabelle qui a été retenue et le remplacement à compter du 1^{er} janvier 2021 pourra ainsi bénéficier d'un tuilage avant le départ de Madame CABAILLOT. Le conseil Municipal valide cette procédure et charge Monsieur le Maire des démarches en lien avec le recrutement.

D'autre part, un contrat court et si possible aidé sur un poste administratif est à l'étude pour apporter une aide en matière principalement d'archivage et de classement.

5/ Patrimoine :

- Chemin de la Balme :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait approuvé par délibération du 24/10/2019 la rétrocession du chemin de la Balme par le Département de Saône et Loire à la Commune de CUISEAUX, donnant lieu à la signature d'un procès-verbal de remise des ouvrages.

Il s'agit aujourd'hui de statuer sur le classement de ce chemin devenu communal d'une longueur de 1400 ml. Monsieur le Maire propose de classer cette voirie en voie communale et ainsi de la faire figurer dans le domaine public de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le classement du chemin de la Balme comme voie communale dans le domaine public de la Commune de Cuiseaux.

- Convention à signer avec le Département de Saône et Loire pour végétaliser le rond-point de l'entrée nord de CUISEAUX : (document préalablement adressé par mail)

Madame Françoise JAILLET, 1^{ère} adjointe, présente au conseil municipal une convention proposée et établie par le département de Saône-et-Loire, pour faire suite à l'étude ayant pour objet la végétalisation du rond-point de l'entrée nord de la commune de CUISEAUX et des délaissés afin de favoriser la biodiversité et la pollinisation. Elle explicite le projet plus large du département, qui ambitionne de planter 600 000 arbres dans les communes de Saône-et-et-Loire d'ici à 2030.

La commune de Cuiseaux qui est intéressée par le sujet a ainsi été retenue comme une des « Communes tests » dans ce dossier.

En pratique, le département choisirait les essences en fonction de ses objectifs et réaliserait les plantations sur le domaine public communal. La Commune, quant à elle, mettrait à disposition le domaine communal et serait ensuite en charge de l'entretien du site. La création d'un verger à but pédagogique est également prévue de part et d'autre de la route qui mène au lotissement de la rue des Ecoles et au collège.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour la signature de cette convention et approuve également la réflexion autour de l'implantation de ruches en périphérie immédiate de la réalisation.

6/ Forêt : (document proposé sur table)

Monsieur Gilles MAITRE, 2^{ème} adjoint présente les travaux à réaliser par l'ONF pour le compte de la commune de CUISEAUX au titre de l'année 2021, dans la forêt communale composée de 630 ha. Après avoir fait le point

sur l'année écoulée et informé que la période n'est pas propice à la vente de bois, il explique que des coupes sont à réaliser pour entretenir les parcelles de bois qui seront proposées à la vente dans les années à venir. Il dit, par ailleurs, que l'équivalent de 15 stères de bois sera affecté à chaque lot d'affouage cette année. Il informe également le conseil du départ en retraite de M. POLY, notre interlocuteur départemental et de son remplacement par Mme Amandine REMY, qui est venue se présenter récemment.

Il évoque enfin, le problème du dysfonctionnement des barrières de fermeture de la nouvelle route forestière au lieu-dit « La perche », qui doit être résolu rapidement par un nettoyage et une réparation.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance valide à l'unanimité les travaux à réaliser en 2021.

7/ Urbanisme

- Réhabilitation du site de l'ancienne usine MOREY (documents envoyés préalablement par mail)

Monsieur le Maire expose préalablement que le dossier de la réhabilitation de la friche MOREY reste un dossier prioritaire mais qu'il est très complexe. Ce dossier qui est suivi par les services de l'état et notamment par la DDT pourrait évoluer grâce à deux axes de partenariat qu'il développe devant le conseil.

Le 1^{er} axe donnerait la possibilité à la commune de CUISEAUX de solliciter le label « Ecoquartier ».

Le quartier pour bénéficier du label serait conçu avec des objectifs de développement durable tels que la favorisation de la biodiversité, la baisse des consommations en matière énergétique, d'eau et de déchets, la préconisation de l'utilisation d'éco matériaux et un avantage accordé aux liaisons douces. Ce type de quartier présenterait pour ses habitants des avantages évidents, un cadre de vie optimal mêlant confort urbain et nature, des habitations au confort thermique optimal avec un coût d'utilisation réduit, des lieux conçus pour le mieux vivre ensemble. L'obtention à terme du label Ecoquartier attestera de la qualité et de l'ambition du projet, il favorisera la commercialisation des espaces et accroîtra sûrement l'attractivité de Cuiseaux.

Cette adhésion au label se ferait en 4 étapes : La signature de la charte, l'engagement du chantier, la livraison du quartier et enfin la labellisation du quartier.

M. le Maire demande au conseil municipal d'engager la commune dans la 1^{ère} étape, c'est-à-dire de candidater pour une adhésion à la charte pour une durée renouvelable de 2 ans.

Il précise que le montage administratif du dossier bénéficiera de l'aide de la D.D.T.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à engager la commune dans la signature de la phase 1 de la labellisation « Ecoquartier » et à monter le dossier administratif afférent.

Le 2^{ème} axe serait la signature éventuelle d'un contrat partenarial d'aménagement (PPA).

Issu de la loi ELAN, le PPA a pour objectif d'accélérer les opérations d'urbanisme et de renforcer l'efficacité de l'intervention des acteurs privé et publics. Il permet de créer un partenariat entre l'état et des acteurs susceptibles d'être impliqués dans une opération d'aménagement complexe. Chacune des parties prenantes acte des engagements réciproques notamment financiers. Le PPA n'est pas un programme d'aménagement mais une série d'engagements contractuels facilitant la conduite et la réalisation d'une opération d'aménagement ce qui est le cas pour la réhabilitation de l'espace « friche Morey »

Ce partenariat pourrait constituer un véritable accélérateur de projet. Il permettrait la réalisation de la réhabilitation sur une période plus courte que celle qu'il aurait fallu à la commune seule, et ceci avec des moyens optimums.

Considérant que la signature d'un tel contrat ne peut que favoriser l'aboutissement à terme du projet, le conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable de principe à la recherche, avec l'aide des services de l'état, des éléments permettant la signature d'un PPA, il autorise M. le Maire à engager des démarches dans ce sens.

Questions diverses :

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu l'avis des domaines concernant deux terrains privés qui vont pouvoir faire l'objet d'une négociation en vue de leur acquisition par la Commune, notamment la parcelle connexe aux propriétés communales dans le cadre de la réhabilitation de la friche MOREY.

- La Mairie a reçu un courrier du dirigeant d'une entreprise commerciale qui rencontre des difficultés financières dues à la crise sanitaire. (document posé sur table). Ce courrier étant également adressé aux conseillers municipaux, il est commenté. Bien qu'il comprenne parfaitement cette situation, le Maire précise que cela ne peut plus entrer dans les compétences communales mais dans celles de la région et de l'intercommunalité et ceci consécutivement à la loi Notre, toute intervention serait donc illégale. Il propose de diriger cette personne vers les dispositifs d'aide mis en place en matière économique, notamment par l'état et la région mais également par B.L.I.
- Carte scolaire : Les parents d'élèves jurassiens qui avaient assigné le département du jura au Tribunal Administratif ont été déboutés : les élèves du jura qui pouvaient être scolarisés jusqu'ici à CUISEAUX seront rattachés systématiquement au collège de ST AMOUR. Leur scolarisation au collège de CUISEAUX ne sera possible que sur dérogation. Pour pérenniser le collège, il faudra développer de nouvelles sections pour capter des élèves en nombre suffisant et ainsi remplacer les élèves jurassiens. Cela ne pourra se faire qu'avec l'appui du département de Saône et Loire et des contacts seront établis dans ce sens.
- Pour information, aucune fermeture de classe n'est prévue à l'école primaire de CUISEAUX pour l'année prochaine.
- Une réunion avec les services du département est prévue pour informer de l'éventuel intérêt d'implanter un centre de santé sur le territoire de la Bresse. M le maire y participera dans l'optique de rechercher des solutions au remplacement de médecins, suite au départ en retraite prévisible du Docteur BARTHEZ mais aussi au départ prévisible du Docteur MULLER.
- La mairie a été informé d'un moyen de communication à destination des administrés qui se ferait via une application gratuite sur leur téléphone mobile, ce mode de communication peu coûteux pourrait être un complément au panneau lumineux, il sera étudié pour une mise en place en 2021.
- Françoise JAILLET informe le conseil que les sapins usagers pourront être déposés à proximité des ateliers municipaux du 2 au 24 janvier 2021 et feront l'objet d'un broyage le 25 janvier. Le broyat pourra d'ailleurs être récupéré sur place ce jour-là par les administrés qui le souhaitent.
- D'autre part, une opération de décoration des jardins et maisons avec des matériaux de récupérations ou recyclés initiée par le SIVOM du Louhannais est en cours : les photos des meilleures réalisations des habitants peuvent être adressées au SIVOM.
- Une réunion de la commission culture se réunira le jeudi 17 décembre 2020 à 18h45 pour traiter, entre autres, des demandes de location de la salle des puces pour l'année 2021.
- Une commission finances sera organisée tout au début de l'année après clôture des comptes pour préparer le budget communal 2021.
- Fabien VULLIEZ accepte de faire désormais partie de la commission de travail intercommunale dédiée à la culture et au social. Françoise JAILLET qui en était titulaire préalablement sera chargée quant à elle, de participer à la commission BLI des affaires scolaires.
- Françoise JAILLET précise que les 250 colis de Noël devront être distribués en deux fois.
Samedi 5 décembre aura lieu l'enlèvement par les bénévoles et les conseillers des colis en direction des personnes célibataires.
Mercredi 10 décembre aura lieu l'enlèvement des colis pour les couples.
- Suite à la fin de la mise à disposition du local ex cantine Morey, un accord a été donné par le maire et le bureau au Comité de Cuiseaux Pays des Peintres (2C2P) pour occuper le local communal situé dans la galerie marchande avec un contrat de mise à disposition aux fins d'atelier et d'expositions moyennant une participation aux frais de 100 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2021. Le conseil valide cette décision.
- La cérémonie des vœux de M. le Maire et de la municipalité au mois de janvier 2021 n'est pas prévue pour le moment et ne pourra avoir lieu que si l'évolution de la crise sanitaire est favorable.
- Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 21 janvier 2021 à 18h45 dans un lieu à définir suivant la situation sanitaire de l'époque.

La séance est levée à 21h30

La secrétaire de séance,

Delphine SEVESTRE



Cuiseaux, le 3 décembre 2020

Le Maire,

Christian LEROY



